

Conseil communal de Dippach

Séance du lundi, 16 mars 2026

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés d'assister à la prochaine séance du conseil communal, **qui se tiendra dans la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, **16 mars 2026** à **14.00 heures**.

ORDRE DU JOUR :

A Séance à huis clos

1. Personnel communal :

- 1.1. Démission d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Secrétariat communal / Service Scolaire – Décision
- 1.2. Promotion d'un fonctionnaire communal au grade 12 (niveau supérieur) du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Secrétariat – Décision

B Séance publique

- 1. Personnel communal : Création d'une indemnité pour l'agent chargé de la tâche du délégué de sécurité - Décision
- 2. Commissions consultatives : Nomination d'une personne de la société civile en tant que membre effectif de la Commission des sports – Décision
- 3. Finances communales : Modification budgétaire – Augmentation du crédit de l'article de dépenses ordinaires « Subside Croix-rouge » (3/740/648110/99001) – Décision
- 4. Subsidés :
 - 4.1. Demande d'un subside extraordinaire de l'asbl « Union Cycliste Dippach » – Décision
 - 4.2. Attribution d'un subside à la « Ligue Médico-Sociale » dans le cadre de l'organisation du service de médecine scolaire au cours de l'année 2024/2025 – Décision
- 5. Demande d'autorisation pour l'organisation d'une vente aux enchères de divers matériel communal – Décision
- 6. Relaisement des propriétés non bâties de la commune de Dippach – Décision quant aux principes à adopter pour ce relaisement

7. Circulation :

- 7.1 Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation temporaire dans la localité de Bettange-sur-Mess dans la route des Trois Cantons – Décision
- 7.2 Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation temporaire dans la localité de Bettange-sur-Mess dans la rue de Dippach – Décision

8. Conventions et contrats :

- 8.1. Convention entre les communes de Garnich et de Dippach, dans le cadre de la collaboration intercommunale en ce qui concerne le fonctionnement de la crèche Kannernascht à Dippach, 78, route de Luxembourg – Décision
 - 8.2. Convention tripartite entre l'État, la commune de Dippach et le gestionnaire de la Maison-Relais Dippach, soit la Croix-Rouge luxembourgeoise, portant fixation des modalités de fonctionnement, aussi bien pratiques que financières de la structure d'accueil en question pour l'année 2026 – Décision
 - 8.3. Convention tripartite entre l'État, la commune de Dippach et le gestionnaire de la Naturcrèche Dippach, soit la Croix-Rouge luxembourgeoise, portant fixation des modalités de fonctionnement, aussi bien pratiques que financières de la structure d'accueil en question pour l'année 2026 – Décision
 - 8.4. Avenant au contrat de bail du 4 octobre 2024 concernant la location de l'immeuble sis 3, rue des Écoles à Schouweiler – Décision
 - 8.5. Convention relative à une concession accordée aux cimetières de Bettange-sur-Mess – Décision
9. Patrimoine : Avis à l'intention du Ministère de la Culture de procéder au classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble « Ketterhaus » sis 8, rue du Neuf Septembre à Schouweiler (parcelle n° 521/3068) – Décision
10. Transactions immobilières : Compromis d'échange entre un tiers et la Commune de Dippach en ce qui concerne des fonds, inscrits au cadastre de la commune de Dippach, section -D- de Schouweiler, aux lieux-dits « Auf dem Kirchenpfad », « In Tajel », « In Weiden », « Zu Weiden », « Tajel », « Weischeltchen » et « An Teschel » à Schouweiler – Décision quant au compromis d'échange
11. Charte d'utilisation du matériel informatique mis à disposition des conseillers communaux - Décision
12. Prise de connaissance des nouveaux statuts de l'Asbl « FC Etoile Sportive Schouweiler »
13. Ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative des conseillers communaux, membres de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l. MM. Sven SCHAUL et Romain SCHEUREN :
- Commissions consultatives : Nomination de nouveaux représentants de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l. (Commission de l'Environnement, Pacte Climat, Commission de la Jeunesse, Commission Scolaire, Commission des Sports, Commission du Vivre ensemble interculturel).
14. Ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative du conseiller communal, membre du parti LSAP, M. Ken De Sousa :
- Commissions consultatives : Modification de la représentation politique du parti LSAP au niveau des commissions consultatives (Commission de la Jeunesse, Commission Scolaire)
15. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
16. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 9 mars 2026

Pour le collège échevinal,

La présidente,



(s.) Manon BEI-ROLLER

Le secrétaire f.f.,

(s.) Jeff BUFFADINI